

Brouillon d'un rêve d'art numérique

Bourse d'aide à l'écriture en art numérique

Objet > La Scam attribue des aides directes à des auteurs, membres ou non de la Scam, quelle que soit leur nationalité, destinées à encourager l'écriture et le développement de projets d'art numérique, interactifs ou linéaires, installations à caractère expérimental et/ou documentaire, de thème libre. **Sont éligibles** les installations, les applications nomades (téléphonie mobile), les œuvres génératives, les œuvres en réseau, les performances audiovisuelles, les créations numériques pluridisciplinaires... **Ne sont pas éligibles** les projections vidéo sur plateau faisant office de décor, les captations. **Les formes principalement dramatiques et musicales, relevant du répertoire de la SACD et de la Sacem ne sont pas éligibles.** L'aide à l'écriture *Brouillon d'un rêve* n'est pas accordée aux œuvres achevées ou en cours de finalisation.

INSCRIPTIONS EN LIGNE : DU 5 AU 15 SEPTEMBRE AVANT MINUIT

Dotation > Le montant maximum accordé est de 6.000 euros par projet, au bénéfice de l'auteur, versé à l'attribution de la bourse. L'aide est cumulable avec d'autres soutiens professionnels.

Constitution du dossier > Le projet, en langue française, doit être transmis via le formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Scam au format PDF (fichier unique, format A4 portrait, 15 pages maximum et dont le poids n'excède pas 5 Mo) comprenant :

- une lettre de présentation à l'attention du jury
- une note d'intention de réalisation
- un synopsis détaillé
- l'état d'avancement du projet ainsi que les soutiens déjà obtenus
- les moyens à mettre en œuvre (usage qui serait fait de la bourse)
- la liste des matériels et logiciels envisagés

Par ailleurs, les éléments suivants doivent aussi être transmis durant cette inscription :

- les coordonnées complètes de(s) auteur(e)s
- un résumé en 5 lignes
- un lien éventuel vers des éléments visuels/sonores (actif 5 mois, mot de passe facultatif)
- un CV ou biographie par auteur (2 pages maximum)

Calendrier > Une seule commission par an. Les résultats sont annoncés par mail, environ 4 mois après la date de clôture.

Le jury > Composé d'auteurs désignés par la Scam, le jury est souverain.

ATTENTION

- > Un auteur ne peut déposer qu'une seule demande de candidature par année civile (tous répertoires confondus).
- > Un auteur ne peut pas présenter plus de deux fois le même projet (tout au long de sa carrière).
- > Un auteur ne peut pas obtenir plus de trois fois la bourse *Brouillon d'un rêve* (tout au long de sa carrière et tous répertoires confondus).
- > Une candidature ayant une pluralité d'auteurs ne peut être admise lorsqu'au moins un des coauteurs a déjà obtenu trois fois la bourse *Brouillon d'un rêve* (tout au long de sa carrière et tous répertoires confondus).
- > Un lauréat ne peut être admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé.

Lien vers le règlement :

http://www.scam.fr/Portals/0/Contenus/documents/appel_candidatures/Bourses/ReglementBDR.pdf

Contact et informations : brouillondunreve@scam.fr

Responsable de l'aide à la création **Lise Roure** 01 56 69 58 40

Assistante **Fanny Viratelle** 01 56 69 58 06